
**Petits navires — Identification du
bateau — Système de codage**

Small craft — Craft identification — Coding system

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10087:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10087:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006>

© ISO 2006

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Composition du numéro d'identification du bateau (CIN)	2
5 Exigences	3
5.1 Dimensions	3
5.2 Permanence du marquage	3
5.3 Emplacement	3
5.4 Double du CIN	4
5.5 Date d'apposition du CIN	4
5.6 Format d'affichage	4
6 Renseignements supplémentaires	4

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:2006

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 10087 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 188, *Petits navires*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 10087:1995), qui a fait l'objet d'une révision technique.

[ISO 10087:2006](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006>

Petits navires — Identification du bateau — Système de codage

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit un système de codage permettant l'identification de tout bateau, concernant les aspects suivants:

- le code d'identification du pays du constructeur;
- le code d'identification du constructeur;
- le numéro de série;
- le mois et l'année de construction;
- l'année modèle.

Elle est applicable aux petits navires de tous types et matériaux, dont la longueur de coque est inférieure ou égale à 24 m. Elle n'est pas applicable aux jouets de plage ou de baignade.

2 Références normatives

ISO 10087:2006

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308cca21/iso-10087-2006>

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3166-1, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes pays*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

numéro d'identification du bateau

CIN

série unique de chiffres, de lettres et d'un trait d'union, apposée en permanence sur la coque d'un bateau

3.2

constructeur

toute personne physique ou morale qui prend la responsabilité de placer sur le marché le produit couvert par la présente Norme internationale

4 Composition du numéro d'identification du bateau (CIN)

Un CIN doit être composé de 14 caractères consécutifs, plus un trait d'union, tels que décrits en 4.1 à 4.4, sans espace intermédiaire ni barre oblique («slash») ni tiret.

4.1 Les deux premiers caractères, suivis d'un trait d'union, désignent le code du pays du constructeur, conformément au code ISO alpha-2 de l'ISO 3166-1.

4.2 Les trois caractères suivants désignent le code unique d'identification, attribué par une autorité nationale ou par une organisation reconnue. Ce code peut être

- un code unique pour le constructeur, ou
- un code d'une autorité nationale ou d'une organisation reconnue.

Ces caractères peuvent être des chiffres et/ou des lettres, à l'exception des chiffres 0 et 1.

4.3 Les cinq caractères suivants indiquent le numéro de série unique du bateau, attribué par

- le constructeur, ou
- une autorité nationale ou une organisation reconnue.

Le numéro de série peut comporter des chiffres et/ou des lettres, à l'exception des lettres I, O et Q.

4.4 Les quatre derniers caractères désignent le mois et l'année de construction, ainsi que l'année modèle.

Le mois de production doit être codé conformément au Tableau 1.

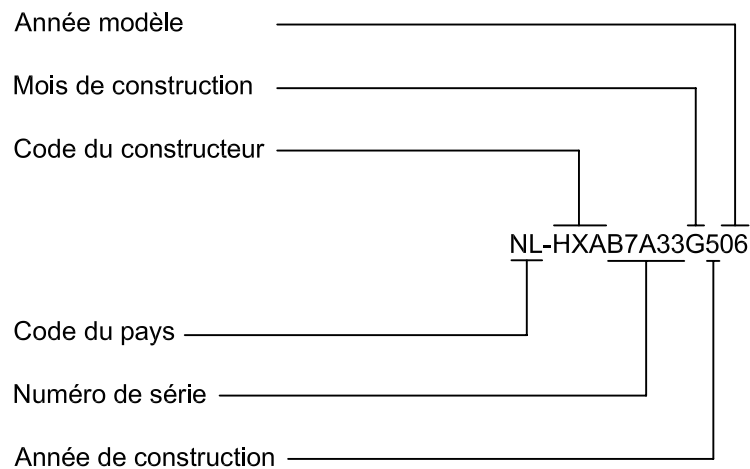
ISO 10087:2006
Tableau 1 — Codes représentant le mois de construction

Mois	Code	Mois	Code
Janvier	A	Juillet	G
Février	B	Août	H
Mars	C	Septembre	I
Avril	D	Octobre	J
Mai	E	Novembre	K
Juin	F	Décembre	L

L'année de construction doit être identifiée par le dernier chiffre de l'année de fabrication.

L'année modèle est une période de douze mois où il est prévu de placer pour la première fois le bateau sur le marché, et elle doit être identifiée par les deux derniers chiffres de l'année en question. Si cette période de douze mois s'étend sur deux années calendaires, le fabricant décide laquelle de ces années est l'année modèle.

4.5 Exemple de CIN: NL-HXAB7A33G506



5 Exigences

5.1 Dimensions

Les caractères doivent avoir au moins 6 mm de hauteur.

5.2 Permanence du marquage

Chaque CIN doit être gravé, pyrogravé, estampé, matricé, moulé, ou fixé de toute autre manière permanente, de façon à laisser une trace visible de toute modification, effacement ou remplacement. Si le marquage s'effectue sur une plaque, celle-ci doit être fixée, en excluant le vissage ou le rivetage comme seul mode de fixation, de façon à laisser une trace visible sur la surface environnante en cas d'enlèvement.

5.3 Emplacement

Le CIN doit être visible sur l'extérieur du tableau arrière, côté tribord, ou à proximité de l'arrière, à moins de 50 mm du sommet du tableau arrière, du plat-bord, du joint coque/pont ou de son couvre-joint, l'élément situé le plus bas étant retenu.

5.3.1 Sur les bateaux ayant un tableau arrière, le CIN doit être placé sur le côté tribord du tableau arrière.

5.3.2 Sur les bateaux n'ayant pas de tableau arrière, ou ayant un tableau arrière sur lequel il est difficile de faire figurer le CIN, le CIN doit être apposé à moins de 300 mm de l'arrière du bateau.

5.3.3 Sur les catamarans, le CIN doit être situé comme suit:

- coques reliées de façon permanente et structurelle: sur la coque tribord;
- coques amovibles mais considérées comme la structure principale: sur les deux coques;
- coques facilement amovibles et/ou remplaçables: sur la poutre arrière, à moins de 300 mm de la coque tribord; cela s'applique également aux bateaux-pontons de type catamaran.

5.3.4 Sur les trimarans, le CIN doit être situé sur la coque centrale, conformément à 5.3.1 ou 5.3.2.

5.3.5 Sur les bateaux pneumatiques, le CIN doit être apposé sur la poutre arrière rigide ou sur la console du moteur, à moins de 300 mm de la liaison tribord avec la coque. Si le CIN n'est pas aisément visible en raison de la construction du bateau, il peut être appliqué de manière additionnelle sur un autre élément approprié de la structure du bateau, tel que la console.

5.3.6 Les rails, éléments d'accastillage ou autres accessoires ne doivent pas masquer le CIN apposé aux emplacements indiqués ci-dessus. Si la conception du bateau ne permet pas de respecter cette exigence, le CIN doit être apposé à un endroit visible placé aussi près que possible de l'emplacement prescrit.

5.4 Double du CIN

Un double du CIN doit être apposé sur une partie inamovible du bateau, en un endroit caché uniquement connu du constructeur. Le double du CIN doit être placé à l'intérieur ou sous un élément d'accastillage ou d'équipement. Les catamarans doivent avoir ce CIN caché à l'intérieur ou sur chacune des deux coques. Il convient de choisir l'emplacement de manière qu'il soit extrêmement difficile d'atteindre et de modifier le CIN.

5.5 Date d'apposition du CIN

Le CIN doit être apposé sur le bateau au cours de la fabrication ou de l'assemblage du bateau. Le bateau ne doit en aucun cas être mis sur le marché sans que le CIN ait été apposé.

5.6 Format d'affichage

Le CIN doit être inscrit en caractères alphanumériques (chiffres arabes et lettres capitales) et doit être lu de la gauche vers la droite.

6 Renseignements supplémentaires

Si d'autres renseignements sont marqués sur le bateau à moins de 50 mm du CIN, ils doivent en être séparés par une bordure ou être inscrits sur une étiquette séparée, afin de ne être interprétés comme une partie du CIN.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:2006
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/10177101-2019-1544/iso-10087-2006>
479f308cca21/iso-10087-2006

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:2006

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19177100-b2b8-454f-8ad5-479f308eca21/iso-10087-2006>